

TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT  
DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

*Edités par Peter Gauch*

309

---

NICOLAS ZINGG

# La réparation des vacances gâchées en droit suisse

Vers une redéfinition du  
préjudice réparable au regard de la  
jurisprudence européenne

## Table des matières

REMERCIEMENTS .....	VII
TABLE DES MATIÈRES.....	IX
BIBLIOGRAPHIE.....	XXIII
TABLE DES ABRÉVIATIONS.....	XLIII
INTRODUCTION.....	1
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA LVF.....</b>	<b>3</b>
CHAPITRE 1 L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION .....	3
§1. <i>La politique d'intégration de la Suisse</i> .....	3
I. La position de la Suisse après la Seconde Guerre mondiale .....	4
II. L'adhésion à l'Espace économique européen.....	5
III. L'objectif du Conseil fédéral : la reprise autonome du droit communautaire et les accords bilatéraux .....	6
A. Le paquet Swisslex .....	6
B. Les bilatérales.....	7
§2. <i>Le maintien de la compétitivité des entreprises suisses en Europe</i> .....	8
I. L'harmonisation législative au sein de l'UE.....	8
II. La nécessité pour la Suisse d'adapter le droit privé suisse au droit communautaire .....	9
A. L'ouverture de la Suisse au marché européen .....	9
B. Les avantages d'une adaptation législative en matière de voyages à forfait .....	10
§3. <i>Une loi protégeant les droits du consommateur</i> .....	11
I. Le fondement du droit de la consommation : le besoin de protection de la partie faible.....	11
II. Les sujets du droit de la consommation.....	13
A. La notion de professionnel .....	13
B. La notion de consommateur.....	13
III. La nécessité de protéger le voyageur.....	15
A. La Directive 90/314/CEE concernant les voyages, vacances et circuit à forfait .....	15
B. L'expansion du tourisme.....	16
C. La situation du voyageur avant l'entrée en vigueur de la LVF .....	16
1. La qualification du contrat.....	16
1.1. Un contrat de vente .....	17
1.2. Un contrat de mandat.....	18
1.3. Un contrat d'entreprise .....	19
2. L'utilisation de conditions générales défavorables au voyageur .....	19

CHAPITRE 2 LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LVF ET LA PROTECTION DU VOYAGEUR .....	21
§1. <i>Le contrat de voyages à forfait</i> .....	21
I. La notion de contrat de voyages à forfait .....	21
II. Les conditions d'assujettissement à la LVF .....	22
A. Une combinaison d'au moins deux prestations principales .....	22
B. La fixation préalable des prestations .....	22
C. Le paiement d'un prix global .....	24
D. Les contrats de voyages à forfait non soumis à la LVF .....	24
III. Les parties au contrat .....	25
A. L'organisateur .....	25
B. Le consommateur .....	26
IV. Le détaillant .....	26
§2. <i>Les mesures de protection du consommateur</i> .....	27
I. Les devoirs d'information .....	28
A. Les devoirs d'information antérieurs à la conclusion du contrat .....	28
1. Le prospectus .....	28
2. L'information avant la conclusion du contrat .....	29
3. Les sanctions .....	29
B. Les devoirs d'information postérieurs à la conclusion du contrat .....	30
1. L'information avant le début du voyage .....	30
2. Les informations relatives au contenu du contrat .....	31
3. Les éventuelles sanctions .....	32
II. Les autres mesures .....	32
A. La hausse du prix .....	32
B. La modification essentielle du contrat .....	33
1. La notion de modification essentielle du contrat .....	33
2. La notification par l'organisateur .....	34
3. Les droits du consommateur .....	34
C. L'annulation du voyage à forfait .....	35
1. Les conditions .....	35
2. Les droits accordés au consommateur .....	36
CHAPITRE 3 LA SANCTION DE L'INEXÉCUTION DU CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT .....	37
§1. <i>Les mesures de rééquilibrage</i> .....	37
I. Les conditions d'exercice .....	37
A. La non-conformité du voyage .....	37
1. La défaillance .....	38
2. L'absence d'une part importante du forfait .....	39
3. Quelques exemples de défaillance du voyage .....	40
B. L'incombance de réclamation .....	41
C. L'absence de faute comme condition de l'action en garantie .....	42
II. Le rapport entre l'art. 12 al. 2 et l'art. 13 al. 1 lit. a LVF .....	42
III. Les obligations de l'organisateur en cas de non-conformité du forfait .....	43

A. Les mesures de remplacement.....	43
B. La diminution du prix .....	44
C. Le rapatriement.....	44
§2. La responsabilité de l'organisateur de voyage à forfait .....	45
I. Quelques généralités sur la responsabilité contractuelle .....	45
A. Les conditions de l'art. 97 CO.....	45
1. La violation du contrat.....	45
1.1. L'inexécution au sens strict .....	46
1.2. L'exécution imparfaite ou violation positive du contrat .....	46
2. Le lien de causalité.....	47
3. Le chef de responsabilité .....	48
3.1. La faute .....	48
3.2. Le fardeau de la preuve de la faute.....	49
B. L'étendue des preuves libératoires en cas de responsabilité pour faute et de responsabilité objective.....	50
1. Les preuves libératoires en cas de responsabilité pour faute .....	51
1.1. En cas d'obligation de résultat .....	51
1.2. En cas d'obligation de moyens.....	52
2. Les preuves libératoires en cas de responsabilité objective .....	53
II. Les particularités de la responsabilité de l'organisateur de voyage à forfait.....	53
A. La nature de la responsabilité de l'organisateur de voyages à forfait.....	54
1. Le texte de la loi.....	54
2. La finalité protectrice de la loi.....	55
3. Les preuves libératoires prévues à l'art. 15 LVF.....	55
4. La solution de l'avocat général TIZZANO .....	56
5. Notre solution.....	57
B. Une responsabilité pour le fait d'autrui.....	58
C. Les limites et exclusions de responsabilité .....	59

## **DEUXIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE DE LA CJUE SUR LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR DE VOYAGES À FORFAIT .....**

CHAPITRE 4 L'INTERPRÉTATION DU DROIT SUISSE ISSU DE LA REPRISE AUTONOME DU DROIT COMMUNAUTAIRE.....	61
§1. La jurisprudence suisse relative à l'interprétation conforme du droit suisse repris du droit communautaire.....	62
I. La volonté du législateur d'adapter le droit suisse au droit communautaire .....	62
II. Les décisions .....	65
A. L'arrêt du Tribunal fédéral rendu en 1996.....	65
B. L'arrêt de la Cour de cassation du canton de Neuchâtel du 27 août 2001 .....	65
C. L'arrêt de principe ATF 129 III 335.....	66
§2. L'interprétation du droit national par les Etats membres de l'UE.....	68
I. Les directives communautaires.....	68
A. La notion et la fonction des directives communautaires .....	69

B. La mise en œuvre des directives par les Etats membres.....	69
II. Le renvoi préjudiciel.....	70
A. La notion de renvoi préjudiciel.....	70
B. L'objet du renvoi préjudiciel.....	71
C. Les effets du renvoi préjudiciel.....	72
III. Le principe de l'interprétation conforme aux directives.....	72
A. L'origine.....	73
1. L'arrêt von Colson et Kamann.....	73
2. L'arrêt Marleasing.....	74
B. Les fondements de l'interprétation conforme aux directives.....	75
1. L'art. 288 al. 3 TFUE.....	75
2. La primauté du droit communautaire.....	76
2.1. Les fondements de la primauté.....	76
2.2. Les effets de la primauté du droit communautaire.....	78
C. Un moyen de reconnaître aux directives un « effet horizontal direct ».....	79
1. La signification de l'effet direct.....	79
2. L'effet vertical direct des directives.....	80
3. L'interprétation conforme aux directives : un remède à l'absence d'effet direct horizontal des directives.....	82
D. Le rang de l'interprétation conforme aux directives.....	83
E. Les deux étapes de l'interprétation conforme aux directives.....	85
IV. Une appréciation.....	86
§3. <i>La portée du principe de l'interprétation conforme du droit suisse repris du droit communautaire</i> .....	88
I. Les conditions d'application du principe de l'interprétation conforme.....	88
A. Le droit interne adapté.....	88
B. La limitation aux cas de doute.....	89
C. La conformité du droit suisse au droit européen.....	90
D. La réserve imposée par la méthodologie interne.....	91
E. Le rapport avec l'interprétation conforme à la Constitution.....	91
II. Les normes susceptibles d'une interprétation conforme au droit communautaire..	92
A. La situation au sein de l'UE.....	92
B. La division entre le droit suisse adapté et le droit suisse non adapté.....	93
C. La faculté du législateur de ne pas reprendre les directives communautaires....	94
III. Les limites à l'obligation d'interpréter le droit suisse conformément au droit communautaire.....	95
A. La théorie de Stauder.....	95
B. Le sens littéral possible.....	97
1. La notion de sens littéral possible.....	97
2. Une limite au principe de l'interprétation du droit suisse reprenant de manière autonome le droit communautaire ?.....	99
C. Les renvois au droit national.....	100
IV. La méthode à appliquer.....	101
A. L'interprétation du droit suisse.....	102

1. L'interprétation littérale.....	102
2. L'interprétation historique.....	103
3. L'interprétation téléologique.....	103
4. L'interprétation systématique.....	104
B. L'interprétation des directives communautaires.....	104
1. L'interprétation littérale.....	105
2. L'interprétation systématique.....	106
3. L'interprétation téléologique.....	107
4. L'interprétation historique.....	109
5. Le droit comparé.....	109
V. Une appréciation.....	110
CHAPITRE 5 L'ARRÊT <i>LEITNER</i> ET LA RÉPARATION DES VACANCES GÂCHÉES.....	113
§1. <i>La réparation des vacances gâchées en Suisse</i> .....	113
I. Le dommage réparable.....	113
A. La notion de dommage.....	114
1. Le patrimoine.....	114
2. Une diminution.....	115
3. Une diminution involontaire.....	116
B. Les divers types de dommage.....	117
1. Le dommage corporel.....	117
1.1. En cas de décès.....	117
1.2. En cas de lésions corporelles.....	118
1.3. Dans l'avant-projet de révision.....	119
2. Le dommage matériel.....	119
2.1. La situation actuelle.....	119
2.2. Dans l'avant-projet de révision.....	120
3. Le dommage purement économique.....	121
C. Quelques distinctions.....	122
1. La perte éprouvée et le gain manqué.....	122
2. Le dommage direct et le dommage indirect.....	123
3. Le dommage propre et le dommage réfléchi.....	123
II. Le tort moral réparable.....	124
A. En cas d'atteinte aux droits de la personnalité.....	124
1. La notion de personnalité.....	124
2. La classification des droits de la personnalité.....	125
B. En cas d'atteinte à l'intégrité corporelle ou de mort d'homme.....	125
C. La gravité.....	126
D. Dans l'avant-projet de révision.....	127
III. La jurisprudence suisse relative aux vacances gâchées antérieure à l'arrêt <i>Leitner</i> .....	128
A. Les décisions refusant l'indemnisation des vacances gâchées.....	128
1. L'arrêt de la Chambre des recours du canton de Vaud du 9 octobre 1994.....	128
2. L'arrêt du Tribunal fédéral du 24 octobre 1989.....	129
B. Les exceptions.....	130

1. L'arrêt du tribunal cantonal zurichois du 13 novembre 1980.....	130
2. L'arrêt de la Cour de cassation zurichoise du 15 décembre 1997.....	130
C. Une appréciation.....	131
1. Une atteinte au bien-être.....	132
1.1. La gravité de l'atteinte.....	132
1.2. Un préjudice résultant de l'atteinte à un droit de la personnalité.....	132
2. Une dépense frustrée de sa raison d'être.....	133
§2. L'arrêt <i>Leitner</i> .....	134
I. Les faits.....	134
II. Les conclusions de l'avocat général TIZZANO.....	135
A. L'harmonisation recherchée par la Directive 90/314/CEE.....	135
B. La portée de l'art. 5 de la Directive 90/314/CEE.....	136
1. L'interprétation de la notion de dommage dans la Directive 90/314/CEE...	136
2. La comparaison avec la Directive 85/374/CEE.....	137
3. La tendance à l'élargissement de la notion de dommage.....	137
4. L'essor du tourisme.....	138
III. Le jugement.....	139
IV. Une appréciation de la décision.....	139
§3. L'interprétation de l'art. 16 LVF.....	141
I. L'interprétation littérale de l'art. 16 LVF.....	141
II. L'interprétation téléologique de l'art. 16 LVF.....	142
III. L'interprétation historique de l'art. 16 LVF.....	142
IV. L'interprétation systématique de l'art. 16 LVF.....	143
CHAPITRE 6 L'APPRÉCIATION DE LA PERTE D'AGRÈMENT DES VACANCES.....	147
§1. La réparation du tort moral.....	147
I. Les éléments du tort moral.....	147
A. L'atteinte objective.....	148
B. L'atteinte subjective.....	148
II. La détermination de l'existence d'un tort moral.....	149
A. La justification de l'indemnisation.....	149
B. La prépondérance de l'élément objectif lors de l'octroi d'une indemnité pour tort moral.....	150
1. La preuve du préjudice.....	150
2. L'appréciation des preuves.....	151
3. Une conclusion.....	152
C. L'indemnisation des personnes incapables de ressentir leurs souffrances.....	152
1. Le refus d'une indemnisation.....	153
2. La solution du TF.....	153
3. La solution de l'avant-projet.....	154
III. L'évaluation du tort moral.....	154
A. L'établissement de critères.....	154
1. Les arguments en défaveur de la standardisation des souffrances.....	155
2. La nécessité d'établir des critères.....	155
B. La méthode d'évaluation en application des art. 47 et 49 CO.....	156

1. La méthode en deux phases .....	157
2. En cas de décès d'un proche.....	157
3. En cas d'atteinte à l'intégrité corporelle ou aux autres droits de la personnalité .....	158
<b>§2. La réparation du préjudice pour vacances gâchées.....</b>	<b>159</b>
I. Les conditions de la réparation .....	159
A. La réparation des vacances gâchées en Allemagne .....	160
1. La responsabilité de l'organisateur de voyages à forfait selon le BGB.....	160
1.1. Un défaut du voyage .....	161
1.2. Un avis de défaut.....	161
1.3. Un défaut dont répond l'organisateur.....	161
2. Les conditions de la réparation des vacances gâchées .....	162
2.1. L'échec du voyage .....	162
2.2. L'atteinte considérable au voyage.....	162
2.3. L'inutilité du séjour de vacances.....	163
B. La réparation des vacances gâchées en Suisse.....	164
1. La violation du contrat de voyages à forfait .....	164
2. Une influence importante sur le déroulement des vacances .....	165
3. La détermination du préjudice pour vacances gâchées .....	166
III. Le montant de l'indemnité .....	167
A. Les méthodes appliquées en Allemagne .....	167
B. La méthode en deux phases .....	168
1. L'indemnité de base.....	168
1.1. Le nombre de jours ratés et la durée du voyage .....	168
1.2. La gravité de l'atteinte portée au voyage .....	169
1.3. Le prix du voyage .....	169
2. Les circonstances particulières.....	170
C. Le cas particulier des vacances supplémentaires accordées au plaignant.....	171
1. Quelques généralités sur le droit aux vacances prévu par le CO.....	171
1.1. La notion et le but visé par l'octroi de vacances dans le CO .....	171
1.2. La restitution du temps de vacances.....	172
2. Le rapport entre le droit à la restitution du temps de vacances et l'indemnité pour vacances gâchées.....	172

## **TROISIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DE LA JURISPRUDENCE DE LA CJUE SUR LE PRÉJUDICE RÉPARABLE .....**

175

CHAPITRE 7 L'INDEMNISATION DES VACANCES GÂCHÉES AU-DELÀ DU CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT .....	175
§1. <i>Le fondement de la réparation des vacances gâchées en Allemagne</i> .....	176
I. Les conditions de la réparation des vacances gâchées en droit allemand.....	176
II. Les exceptions développées par la jurisprudence.....	177
A. L'application analogique du §651f al. 2 BGB.....	177
B. Le refus de l'application du §651f al. 2 BGB à certains forfaits soumis aux §651a ss BGB.....	178

III. Une appréciation de la solution allemande.....	178
A. Les aspects positifs .....	179
B. Les critiques.....	179
1. La création d'inégalités.....	179
2. L'absence de réparation des vacances gâchées en matière extracontractuelle .....	180
§2. La portée du contrat de voyages à forfait sur l'indemnisation de la perte d'agrément des vacances .....	181
I. Le fondement de la réparation dans l'affaire Leitner.....	181
A. Une valeur digne de protection.....	182
B. Une loi de protection des consommateurs .....	182
C. L'élargissement du préjudice réparable dans la jurisprudence de la CJUE.....	183
II. La remise en cause de la distinction traditionnelle entre les régimes délictuel et contractuel par la doctrine .....	184
A. Les différences entre les régimes contractuel et délictuel.....	184
B. Le concours de responsabilités .....	186
1. La notion de concours de responsabilités .....	186
2. Les défaillances de la théorie du concours .....	187
C. Les propositions de la doctrine relatives au rapport entre contrat et délit.....	188
1. Le fondement unique de la responsabilité.....	188
2. L'application des règles délictuelles aux violations positives du contrat.....	189
3. L'application distincte des art. 41 ss CO et des art. 97 ss CO en fonction du genre d'obligations.....	190
D. Une appréciation.....	191
1. La solution de JÄGGI .....	191
2. La solution de l'AP .....	192
3. La solution de WERRO .....	192
III. La distinction entre l'intérêt à la bonne exécution du contrat et celui à ne pas subir de préjudice.....	193
A. Les moyens de protection offerts au créancier en cas de violation du contrat. 194	
1. En cas d'inexécution ou d'impossibilité .....	194
1.1. L'exécution forcée .....	194
1.2. Le versement de dommages-intérêts .....	195
2. En cas de demeure.....	196
2.1. La demeure simple.....	196
2.2. La demeure qualifiée.....	197
3. En cas de mauvaise exécution .....	198
B. La fonction du droit contractuel .....	199
1. Un moyen de forcer l'exécution du contrat .....	200
2. L'absence de la faute du débiteur comme condition des actions contractuelles.....	200
C. La remise en cause des notions de dommages-intérêts positifs et de dommages-intérêts négatifs .....	201
1. La double nature des dommages-intérêts positifs.....	202

2. La fonction et l'ampleur des dommages-intérêts négatifs.....	203
2.1. La fonction des dommages-intérêts négatifs.....	203
2.2. L'ampleur des dommages-intérêts négatifs, en particulier en application de l'art. 109 al. 2 CO.....	204
D. La remise en cause des conditions nécessaires au versement de dommages-intérêts selon l'art. 107 al. 2 CO.....	205
IV. Les fondements de la responsabilité.....	206
A. La faute : le fondement principal de la responsabilité.....	207
1. La faute en cas de violation d'obligations de résultat.....	207
1.1. L'exigence d'une faute en cas de dommage consécutif à un défaut.....	207
1.2. L'exigence d'une faute en cas de dommage résultant de la demeure...	208
1.3. L'étendue du devoir de diligence du débiteur d'une obligation de résultat.....	209
2. La nécessité d'un régime particulier en cas d'obligation de résultat.....	210
B. Les autres fondements de responsabilité.....	211
1. Les responsabilités objectives.....	211
2. L'absence de concours entre les lois spéciales et les règles contractuelles..	212
V. Une appréciation.....	213
§3. <i>La prévisibilité du préjudice : une limite à la réparation des vacances gâchées au-delà de la LVF ?</i> .....	215
I. La prévisibilité objective.....	216
A. La notion de causalité adéquate.....	216
B. La prévisibilité objective de la perte d'agrément des vacances en matière extracontractuelle.....	217
II. La prévisibilité subjective.....	218
§4. <i>La théorie de la relation normative : une limite à la réparation des vacances gâchées au-delà de la LVF ?</i> .....	220
I. La théorie de la relation normative.....	220
II. La notion d'illicéité en droit suisse.....	223
A. La conception objective de l'illicéité.....	223
B. Les critiques à la théorie objective de l'illicéité.....	224
C. La solution de WERRO.....	226
1. La solution de l'art. 1382 CCfr.....	226
2. La faute objective injustifiée comme fondement de la responsabilité aquilienne.....	227
III. Le caractère réparable de la perte d'agrément des vacances au regard de la théorie de la relation normative.....	228
A. Le caractère illicite de la perte d'agrément des vacances.....	228
B. Le caractère réparable de la perte d'agrément des vacances résultant d'un accident de la circulation.....	229
§5. <i>Une appréciation</i> .....	230
CHAPITRE 8 L'EXTENSION DU PRÉJUDICE RÉPARABLE.....	233
§1. <i>L'évolution du préjudice réparable en Suisse</i> .....	233
I. L'évolution du préjudice réparable dans la législation.....	234

A. L'évolution de la réparation du tort moral.....	234
1. La consécration du principe de la réparation du tort moral en droit fédéral	234
1.1. L'art. 7 aLRC .....	234
1.2. Les art. 54 et 55 du Code fédéral des obligations du 14 juin 1881 .....	235
1.3. Les art. 28 aCC et 49 aCO .....	235
2. La modification des art. 28 ss CC et de l'art. 49 CO en 1985 .....	236
B. Les dispositions légales relatives aux animaux .....	237
1. La situation avant l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux animaux .....	237
2. L'art. 42 al. 3 CO .....	238
2.1. La règle de l'art. 42 al. 3 CO .....	238
2.2. Une solution contraire aux principes généraux de mode de calcul du dommage matériel ? .....	239
2.3. La réparation de l'intérêt au rétablissement de la situation antérieure .....	240
2.4. L'application de cette règle en cas d'endommagement d'une chose... ..	240
3. L'art. 43 al. 1 <sup>bis</sup> CO .....	241
4. La <i>ratio</i> de ces dispositions .....	242
C. Le dommage écologique .....	243
1. La protection de l'environnement en Suisse .....	244
2. La solution de l'AP .....	244
2.1. La place de la responsabilité civile dans le droit de l'environnement ..	244
2.2. L'art. 45d AP .....	246
3. La solution communautaire .....	246
II. L'évolution de la notion de préjudice dans la jurisprudence du Tribunal fédéral.	247
A. Le dommage ménager.....	248
1. La notion de dommage ménager .....	248
2. Une entorse à la théorie de la différence ? .....	249
B. Le dommage à des arbres.....	250
1. Les arrêts .....	250
1.1. Les faits .....	250
1.2. L'argumentation du Tribunal fédéral .....	251
2. L'opinion de la doctrine.....	252
2.1. Une exception à la théorie de la différence .....	252
2.2. Une simple application de la théorie de la différence .....	252
2.3. Un retour aux sources de la responsabilité civile .....	253
§2. <i>Les préoccupations de la doctrine en matière de préjudice réparable</i> .....	255
I. La notion de dommage normatif.....	255
II. La théorie du dommage de commercialisation .....	257
A. La notion de dommage de commercialisation .....	257
B. L'origine de la théorie du dommage de commercialisation .....	258
C. Les critiques à la théorie du dommage de commercialisation.....	259
D. La perte de jouissance d'un véhicule automobile et sa réparation en Suisse ...	260
III. La théorie du dommage de frustration .....	261
A. La notion de dommage de frustration .....	262

B. Les critiques émises à l'encontre du dommage de frustration .....	262
1. Le caractère volontaire de la dépense .....	263
2. L'absence de causalité .....	263
3. L'extension illimitée des cas d'indemnisation.....	264
IV. La perte d'une chance.....	265
A. La notion de perte d'une chance.....	266
B. La situation en Suisse.....	267
1. L'arrêt ATF 133 III 462.....	267
1.1. Les faits .....	267
1.2. Les conclusions du Tribunal fédéral .....	268
2. Une appréciation .....	268
C. L'art. 56d AP.....	270
§3. <i>Une tentative de solution</i> .....	270
I. L'étendue du préjudice réparable au sein de l'UE.....	271
A. Le dommage réparable en France .....	271
1. La notion d'intérêt lésé.....	271
2. Les caractéristiques du dommage réparable.....	273
3. Les divers dommages réparables.....	273
3.1. Le dommage patrimonial.....	274
3.2. Le dommage extrapatrimonial.....	275
4. Une appréciation .....	277
B. Le dommage réparable en Allemagne.....	278
1. Le dommage patrimonial.....	279
1.1. Les distinctions.....	279
1.2. L'étendue de l'indemnisation en cas d'atteinte aux choses .....	279
2. Le dommage extrapatrimonial.....	281
C. Le dommage réparable en Autriche .....	282
1. Le dommage patrimonial.....	283
1.1. La perte éprouvée et le gain manqué.....	283
1.2. Le dommage corporel .....	284
1.3. Le dommage matériel .....	284
1.4. Les vacances gâchées.....	285
1.5. Les dépenses frustrées .....	286
2. Le dommage extrapatrimonial.....	286
2.1. La règle générale du §1324 ABGB .....	287
2.2. Les atteintes à l'intégrité corporelle .....	287
2.3. Les atteintes à la propriété .....	288
2.4. Les atteintes à la réputation .....	288
3. Une appréciation .....	289
D. Le dommage réparable dans les « Principles of European Law » .....	289
1. Présentation générale du chapitre 2 consacré au dommage juridiquement réparable .....	290
2. Le dommage juridiquement réparable .....	290
2.1. L'intérêt méritant la protection légale.....	291

2.2. Le fondement de l'imputabilité .....	292
2.3. La nature du dommage .....	293
2.4. La proximité du dommage.....	293
2.5. Les attentes raisonnables du lésé.....	294
2.6. L'ordre public.....	295
3. Quelques cas particuliers de dommages juridiquement réparables .....	295
3.1. L'art. 2:201 PEL-LD.....	295
3.2. L'art. 2:202 PEL-LD.....	296
3.3. L'art. 2:206 PEL-LD.....	296
4. Une appréciation .....	297
E. Le dommage réparable dans les Principes de droit européen de la responsabilité civile .....	298
1. La notion de préjudice réparable .....	298
2. Le préjudice matériel .....	300
3. Le préjudice immatériel .....	300
F. Une appréciation .....	301
II. La redéfinition du préjudice réparable .....	302
A. Les critiques de la doctrine à l'indemnisation de préjudices de peu de gravité .....	302
1. Des risques assumables.....	303
2. Le risque d'augmentation des procédures civiles par la prise en compte de préjudices de peu de gravité .....	304
3. L'utilité de l'indemnité versée.....	305
B. Un nouveau tort moral ou la redéfinition du dommage patrimonial ?.....	306
1. Les propositions de la doctrine.....	306
1.1. La création d'une nouvelle catégorie de tort moral .....	307
1.2. Un réexamen du dommage patrimonial .....	307
1.3. Le concept de dommage extrapatrimonial ayant une valeur économique .....	308
2. Notre solution : inclure les préjudices immatériels dans la notion générale de dommage .....	310
2.1. Le caractère dynamique de l'interprétation de la notion de dommage. ....	310
2.2. Une solution compatible avec la solution des art. 47 et 49 CO .....	312
2.3. Une interprétation en accord avec les termes et la systématique du CO .....	313
C. L'étendue du préjudice réparable : bilan et perspectives .....	315
1. Le dommage patrimonial réparable.....	315
1.1. L'intérêt de la victime au maintien de la situation antérieure à l'évènement dommageable .....	316
1.2. La perte de jouissance d'un bien .....	316
1.3. Les dépenses frustrées .....	317
2. Le dommage extrapatrimonial réparable .....	318
2.1. L'atteinte à un intérêt digne de protection .....	318
2.2. La détermination de l'intérêt digne de protection.....	319

2.3. La gravité de l'atteinte : une limite à la réparation.....	320
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>323</b>
<b>RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES .....</b>	<b>327</b>